RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an deux mil vingt trois, le neuf octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-FORTUNADE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Frédéric BOUYSSON.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Philippe SOURIE, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET, Mme Kelly CAVOUÉ, Mme Monique BOURNOVILLE.
Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : Mme Caroline BROSSARD.
Procurations:
Secrétaire : Laurent DELAGE.
DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-028 : INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
Monsieur Frédéric Bouysson, 1er adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Mme Le Maire Martine Dupin de Beyssat le 25 septembre 2023, conformément à l'article L.270 du Code Electoral et à sa position sur la liste "Sainte Fortunade, Une Passion Commune", Madame Monique BOURNOVILLE est de droit membre du Conseil Municipal de la Commune.
Monsieur le 1er Adjoint au Maire demande donc à Mme Monique BOURNOVILLE si elle accepte sa nomination en qualité de Conseiller Municipal.
Mme Bournoville répond : "'J'accepte le mandat de conseiller municipal"
Article L 21-21-1 du Code des Collectivités Territoriales.
INFORMATION: ELECTION DU MAIRE
INFORMATION : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
Le présent procés-verbal est arrêté en date du D9 Uol 2023

Signature Maire, M. Frédéric BOUYSSON

